



Politique sur les athlètes privés et indépendants

Pour les athlètes représentant le Canada lors de compétitions internationales

Version du 21 mai 2025

Les changements par rapport à la version précédente sont indiqués en bleu.

En cas de différences entre les versions anglaise et française de ces critères,
la version anglaise prévaudra.

Table des matières

COMMENT APPLIQUER.....	2
INTRODUCTION	2
PORTÉE DE LA POLITIQUE	3
ÉVÉNEMENTS EXCLUS.....	3
CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ.....	3
VÊTEMENTS.....	4
VÉLO DE MONTAGNE CROSS-COUNTRY (XCO).....	5
COUPES DU MONDE XCO DE L'UCI	5
CHAMPIONNATS PANAMÉRICAINS XCO	6
PLACES SUPPLÉMENTAIRES POUR LE XCO JUNIOR SERIES DE L'UCI	6
VÉLO DE MONTAGNE DESCENTE (DHI)	8
COUPES DU MONDE DHI DE L'UCI	8
CHAMPIONNATS PANAMÉRICAINS DHI.....	9
VÉLO DE MONTAGNE ENDURO (EDR).....	10
SÉRIE MONDIALE EDR DE L'UCI (EWS)	10
CHAMPIONNATS DU MONDE EDR DE L'UCI	11
GRAVEL	12
CHAMPIONNATS DU MONDE DE GRAVEL DE L'UCI 2025	12
ÉPREUVES DE GRAVEL INTERNATIONALES MAJEURES RECONNUS EN 2025 :	12
CYCLO-CROSS.....	13
AUTRES ÉVÉNEMENTS.....	15
ANNEXE : DÉFINITIONS DES ATHLÈTES	16



COMMENT APPLIQUER

Pour appliquer à une place de Privateer ou Independent (voir les définitions de l'événement en annexe), les athlètes doivent répondre aux critères ci-dessous et remplir l'un des formulaires en ligne suivants avant la date limite indiqué sur le site Web de Cyclisme Canada (CC) :

- [Athlètes privés et indépendants](#)
- [Série XCO Junior de l'UCI](#)
- [Championnats du monde d'enduro](#)

INTRODUCTION

Cyclisme Canada a élaboré cette politique afin d'établir les conditions et les normes permettant aux athlètes de représenter le Canada en tant qu'indépendants ou privés.

Pour certaines compétitions internationales, les athlètes peuvent participer sans faire partie d'un groupe sportif ou d'un projet d'équipe nationale, mais sont tenus par les règlements de l'UCI de porter leur uniforme de l'équipe nationale; être inscrit par sa fédération nationale; se voir attribuer un poste de départ dans le cadre d'un quota limité par nation; ou une combinaison des trois.

Cyclisme Canada désigne ces athlètes comme étant indépendants ou privés, selon que l'uniforme de l'équipe nationale est exigé par les règlements de l'UCI, comme suit :

- **Athlètes indépendants** : Athlètes qui ne sont pas tenus de porter l'uniforme de l'équipe nationale, mais qui ont besoin du soutien du CC pour obtenir une place au quota et/ou s'inscrire à un événement international.
- **Athlètes privés (« Privateer » en anglais)** : Athlètes qui sont tenus de porter l'uniforme de l'équipe nationale lors d'un événement international, mais qui ne font pas partie d'un projet de l'équipe nationale.

Une liste des différents événements auxquels s'applique cette politique et des diverses exigences pour chacun d'entre eux se trouve à l'annexe.

Qu'ils soient privés ou indépendants, les athlètes sont responsables de tous les coûts liés à la participation à l'événement, y compris, mais sans s'y limiter, les frais d'inscription, les déplacements, l'hébergement, les repas, la logistique, l'assurance et, au besoin, l'achat de leur uniforme de l'équipe nationale. Ils sont également responsables d'organiser leur propre thérapie, leur soutien médical et mécanique, y compris lors d'événements où l'équipe canadienne est également présente. Le soutien de Cyclisme Canada se limitera à l'inscription des athlètes à l'événement et à la fourniture de vêtements au prix coûtant (si les règlements de l'UCI l'exigent).

Le Canada a un quota limité pour certaines épreuves. Les critères utilisés pour attribuer ces places de quota se trouvent ci-dessous.

Tous les canadiens qui participent à des événements internationaux, en particulier ceux qui portent l'uniforme de l'équipe nationale, représentent le Canada sur la scène mondiale et ont la responsabilité de maintenir l'image et la réputation du Canada dans la communauté cycliste mondiale, il est donc important que tous les athlètes soient de bons ambassadeurs du Canada et du sport du cyclisme.

Veuillez noter que le cyclisme est un sport à haut risque et qu'il est important que tout athlète qui se déplace pour participer à des compétitions internationales ait accès à du soutien en cas d'urgence. Ces exigences sont détaillées ci-dessous.



Veuillez noter que les règlements et le calendrier de l'UCI sont en constante évolution et peuvent affecter cette politique à tout moment. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec privateers@cyclingcanada.ca.

PORTÉE DE LA POLITIQUE

Cette politique s'applique uniquement aux athlètes qui souhaitent participer en tant qu'indépendants ou privés dans les classes élite, U23 et junior (U19) dans les épreuves énumérées en annexe.

Les athlètes qui participent à des événements internationaux dans le cadre d'un projet de l'équipe nationale ne sont pas couverts par cette politique, sauf indication contraire ci-dessous.

Événements exclus

Les places indépendantes et les places pour les athlètes privés ne sont pas disponibles aux événements suivants :

- Championnats du monde de vélo de montagne UCI XCO et DHI (équipes nationales seulement).
Remarque : certains athlètes peuvent participer avec le soutien de leur groupe sportif en tant qu'athlètes privés, mais ils doivent tout de même répondre aux critères de sélection pertinents et être nommés par Cyclisme Canada; veuillez consulter les politiques de sélection XCO et DHI pour plus de détails.
- Championnats du monde de cyclo-cross de l'UCI (équipes nationales seulement)
- Coupes des nations sur piste de l'UCI (équipes nationales seulement)
- Championnats du monde sur piste de l'UCI (équipes nationales seulement)
- Championnats du monde de BMX de l'UCI (junior, U23, élite) (équipes nationales seulement)
- Championnats panaméricains sur piste (équipes nationales seulement)
- Épreuves sur route UCI (groupes sportifs ou clubs de route, équipes nationales et équipes régionales seulement)

Les événements suivants sont couverts par une politique distincte :

- Championnats du monde Gran Fondo de l'UCI (voir la section Maîtres du site Web du CC)
- Classes d'âge autres que l'élite aux Championnats du monde de gravel de l'UCI (voir la section Maîtres du site Web du CC)
- Championnats du monde UCI Esports (voir la politique séparée)
- Championnats du monde du BMX Challenge de l'UCI (voir la politique séparée)
- Tout événement qui n'a pas de quota limité par nation et qui n'exige pas que les athlètes portent l'uniforme de l'équipe nationale et/ou s'inscrivent auprès de leur fédération nationale.

Notez que ces informations peuvent changer à tout moment en fonction des mises à jour des règlements ou des calendriers de l'UCI, et que de nouveaux événements peuvent survenir qui ne correspondent pas à la portée de la présente politique. Veuillez communiquer avec privateers@cyclingcanada.ca si vous avez des questions sur l'application de cette politique à l'événement auquel vous souhaitez assister.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible à concourir en tant qu'athlète indépendant ou privé, chaque athlète doit :

- Être citoyen canadien.
- Avoir un passeport canadien valide qui n'expire pas avant la date exigée par les autorités consulaires du pays où se déroule l'événement.
- Être conforme à toutes les exigences pertinentes de l'UCI pour l'admissibilité.
- Détenir une licence UCI valide indiquant la nationalité canadienne.
- Répondre à tous les critères spécifiques pertinents dans le présent document.



POLITIQUE D'ATHLÈTES PRIVÉS ET INDÉPENDANTS

- Présentez une demande à Cyclisme Canada au plus tard aux dates limites indiquées ci-dessous en utilisant le formulaire en ligne approprié (voir « Comment appliquer » en haut de ce document). Si aucun formulaire n'est disponible, veuillez faire une demande par courriel à privateers@cyclingcanada.ca au plus tard 1 mois avant l'événement.
- N'avez pas de factures en souffrance avec Cyclisme Canada.
- Avoir participé au plus récent championnat canadien dans cette discipline. Les demandes peuvent toujours être prises en considération si l'athlète n'a pas pu assister en raison d'une blessure ou d'une maladie. En cas de doute, veuillez communiquer avec privateers@cyclingcanada.ca.
 - Remarque : Pour les disciplines dans lesquelles il n'y a pas eu de championnat canadien au cours des 24 mois précédant la sélection, cette exigence ne s'applique pas. Pour le E-MTB, les athlètes doivent avoir assisté à n'importe quel championnat canadien de vélo de montagne (XCO, XCC, DHI, XCM, Enduro).

Les athlètes privés ont les exigences supplémentaires suivantes :

- Les mineurs doivent avoir la permission parentale et doivent être accompagnés d'un parent ou d'un gardien.
- Les athlètes doivent suivre la formation antidopage en ligne Sport pur 101 du CCES au cours des 12 derniers mois;
 - Pour accéder au cours avec un compte CCES : <https://education.cces.ca/#/login>
 - Pour accéder au cours sans compte CCES : <https://cces.ca/true-sport-clean-untracked>
- Les athlètes doivent désigner un membre du personnel de soutien qui assistera à la compétition pour être leur contact d'urgence.
 - Le membre du personnel de soutien doit avoir une licence UCI valide et doit également suivre la formation du CCES ainsi que l'éducation sur la sécurité dans le sport
 - Sport sécuritaire : <https://coach.ca/safe-sport-training>
 - Cette personne ne peut pas non plus être en compétition;
 - Plusieurs athlètes peuvent partager le même membre du personnel de soutien

VÊTEMENTS

Les athlètes indépendants doivent courir avec leur propre tenue et ne peuvent pas porter de vêtements de l'équipe nationale.

Les athlètes privés sont tenus de courir avec les vêtements actuels de l'équipe nationale produits par Jakroo. Les athlètes peuvent acheter des vêtements de l'équipe nationale de Cyclisme Canada ou porter des vêtements de l'équipe nationale déjà en leur possession à condition qu'ils soient conçus et produits par Jakroo (veuillez vérifier auprès de Cyclisme Canada). Pour l'achat de vêtements, veuillez communiquer avec privateers@cyclingcanada.ca.



VÉLO DE MONTAGNE CROSS-COUNTRY (XCO)

Les opportunités et dates limites d'application en XCO se trouvent sur le site Web de Cyclisme Canada.

Les dates limites de l'UCI peuvent être consultées [ici](#). En cas de divergence entre les informations sur le site Web de l'UCI et les document sur le site Web de Cyclisme Canada, le site Web de l'UCI aura préséance.

Coupes du monde XCO de l'UCI

Selon la règle 4.10.001 de l'UCI, pour participer à une Coupe du monde, les athlètes canadiens doivent :

- Être membre d'un groupe sportif UCI de la Série mondiale de vélo de montagne; ou
- Être membre d'un groupe sportif UCI qui a reçu une inscription Wild Card; ou
- Être classé dans le top 100 (femmes et hommes élite) ou dans le top 200 (femmes et hommes U23) du classement XCO de l'UCI à la date limite de classement indiquée ci-dessus; ou
- Être inscrit par Cyclisme Canada en utilisant l'une des places de quota supplémentaire du Canada (ces coureurs doivent courir dans l'uniforme de l'équipe nationale) – voir les critères ci-dessous; ou
- Avoir un « Golden Ticket » en terminant parmi les 5 premiers dans une épreuve de la Série continentale UCI dans la catégorie de la Coupe du monde à laquelle vous êtes admissible (peut être appliqué à 1 Coupe du monde au choix de l'athlète); ou
- Être le ou la champion(ne) du monde, panaméricain(e) ou canadien(ne) en titre.

Les athlètes qui sont membres d'un groupe sportif UCI sont inscrits par leur équipe. Tous les autres athlètes doivent être inscrits par Cyclisme Canada en tant qu'athlètes privés ou indépendants.

Coupes du monde XCO – athlètes privés

Les athlètes qui souhaitent utiliser l'une des places de quota supplémentaires du Canada seront considérés comme athlètes privés et doivent appliquer en utilisant le formulaire d'athlètes privés et indépendants (voir « Comment appliquer » en haut de ce document).

Les demandes seront approuvées dans l'ordre de priorité ci-dessous jusqu'à ce que le quota soit rempli ou qu'il n'y ait plus d'athlètes qui répondent aux critères. Veuillez noter ce qui suit :

- Seuls les athlètes qui répondent aux conditions d'admissibilité d'athlètes privés seront pris en considération.
- Les athlètes privés approuvés doivent porter l'uniforme de l'équipe nationale.
- Les sélections sont basées sur les résultats obtenus dans les 12 mois précédant la date limite d'application ou sur les classements de l'UCI sur la date limite d'application.

Les athlètes nécessitant une dérogation en raison d'une blessure ou d'une maladie doivent communiquer avec l'entraîneuse nationale Catharine Pendrel au catharine.pendrel@cyclingcanada.ca.

U23

Quota : 4 femmes, 4 hommes

- Priorité 1 : Les athlètes U23 qui participent à la Coupe du monde dans le cadre d'un projet de l'équipe nationale qui ne sont pas autrement admissibles en vertu de la règle 4.10.001 de l'UCI.
- Priorité 2 : L'athlète U23 canadien le mieux classé en dehors des 200 premiers du classement individuel XCO de l'UCI à la date limite d'application qui n'est pas autrement admissible en vertu de la règle 4.10.001 de l'UCI.
- Priorité 3 : L'athlète U23 canadien qui a obtenu le plus de points au classement individuel XCO de l'UCI entre le 1 janvier 2025 et la date limite d'application, qui n'est pas autrement admissible en vertu de la règle 4.10.001 de l'UCI.



POLITIQUE D'ATHLÈTES PRIVÉS ET INDÉPENDANTS

- Priorité 4 : Les athlètes nommés à la discrétion du comité d'entraîneurs qui n'ont pas été en mesure de répondre aux critères d'admissibilité de l'UCI en raison d'une blessure ou d'une maladie.
- Priorité 5 : L'athlète U23 canadien né en 2006 avec le plus de points au classement individuel XCO de l'UCI à la date limite d'application.
- Priorité 6 : Toutes les autres places disponibles seront attribuées dans l'ordre du classement individuel XCO de l'UCI à la date limite d'application.

Élite

Quota : 3 femmes, 3 hommes

- Priorité 1 : L'athlète élite canadien le mieux classé en dehors du top 100 du classement individuel XCO de l'UCI à la date limite d'application qui n'est pas autrement admissible en vertu de la règle 4.10.001 de l'UCI.
- Priorité 2 : L'athlète élite canadien qui a obtenu le plus de points au classement individuel XCO de l'UCI entre le 1 janvier 2025 et la date limite d'application et qui n'est pas autrement admissible en vertu de la règle 4.10.001 de l'UCI.
- Priorité 3 : Les athlètes nommés à la discrétion du comité d'entraîneurs qui n'ont pas été en mesure de répondre aux critères d'admissibilité de l'UCI en raison d'une blessure ou d'une maladie.
- Priorité 4 : Toute autre place disponible sera attribuée dans l'ordre du classement individuel XCO de l'UCI à la date limite d'application.

Toute égalité sera brisée par le classement UCI. S'il y a toujours une égalité, elle sera rompue à la discrétion du comité des entraîneurs.

Coupees du monde XCO – athlètes indépendants

Les athlètes indépendants doivent demander à être inscrits par Cyclisme Canada en utilisant le formulaire d'athlètes privés et indépendants (voir « Comment appliquer » en haut de ce document). L'athlète doit avoir un compte du UCI MTB World Series; Cyclisme Canada soumettra l'inscription, mais l'athlète est responsable de payer ses propres frais d'inscription. Les athlètes indépendants doivent courir avec leur propre uniforme.

Championnats panaméricains XCO

Le Canada a un quota illimité d'athlètes pour les championnats panaméricains XCO et acceptera les demandes de places privées des athlètes junior, U23 et élite. Les athlètes doivent répondre aux critères d'admissibilité des athlètes privés et présenter une demande en utilisant le formulaire pour les athlètes privés et indépendants (voir « Comment appliquer » en haut de ce document) avant la date limite indiquée. Les athlètes approuvés doivent porter l'uniforme de l'équipe nationale.

Places supplémentaires pour le XCO Junior Series de l'UCI

Pour être admissibles à une épreuve de la UCI XCO Junior Series, les athlètes doivent :

- Avoir au moins 1 point UCI dans le dernier classement junior individuel UCI XCO; ou
- Appartenir à un groupe sportif UCI de vélo de montagne.

L'UCI permet à Cyclisme Canada d'inscrire des athlètes supplémentaires qui ne répondent pas à ces critères, jusqu'à un maximum de 5 femmes et 5 hommes pour des événements à l'extérieur du Canada et des États-Unis, ou 10 femmes et 10 hommes si l'événement se déroule aux États-Unis. Il n'y a pas de limite au nombre de canadiens participant aux événements de la série junior UCI tenus au Canada et les athlètes n'ont pas besoin d'appliquer à CC pour s'inscrire.



POLITIQUE D'ATHLÈTES PRIVÉS ET INDÉPENDANTS

Les athlètes approuvés ne sont pas tenus de porter l'uniforme de l'équipe nationale et sont considérés comme indépendants.

Pour appliquer : remplissez le formulaire UCI XCO Junior Series (voir « Comment appliquer » en haut de ce document) avant la date limite d'application (4 semaines avant la compétition).

Veuillez noter :

- Tous les athlètes supplémentaires doivent tout de même s'inscrire à la compétition de manière indépendante avant la date limite d'inscription.
- Les athlètes supplémentaires doivent répondre aux critères d'admissibilité indépendants de la présente politique.
- Les demandes doivent être soumises au CC au complet 4 semaines avant la course.
- Les athlètes canadiens n'ont pas besoin de présenter une demande pour les événements tenus au Canada, seulement ceux à l'extérieur du Canada.

Les athlètes supplémentaires seront approuvés dans l'ordre de priorité suivant :

- Priorité 1 : Les athlètes terminant 1-5 dans le XCO U17 aux plus récents Championnats canadiens XCO;
- Priorité 2 : Les athlètes terminant 6-10 au XCO junior aux plus récents Championnats canadiens XCO;
- Priorité 3 : Les athlètes terminant 6-10 dans le XCO U17 aux plus récents Championnats canadiens XCO;
- Priorité 4 : Les athlètes terminant 11-15 au XCO junior aux plus récents Championnats canadiens XCO;
- Priorité 5 : Les athlètes terminant 11-15 dans le XCO U17 aux plus récents Championnats canadiens XCO;
- Priorité 6 : D'autres candidats peuvent être approuvés à la discrétion du comité d'entraîneurs.

La liste complète des compétitions se trouve sur le calendrier de l'UCI.



VÉLO DE MONTAGNE DESCENTE (DHI)

Les opportunités et dates limites d'application en DHI se trouvent sur le site Web de Cyclisme Canada.

Les dates limites de l'UCI peuvent être consultées [ici](#). En cas de divergence entre les informations sur le site Web de l'UCI et les document sur le site Web de Cyclisme Canada, le site Web de l'UCI aura préséance.

Coupes du monde DHI de l'UCI

Selon la règle 4.11.001 de l'UCI, pour participer à une Coupe du monde, les athlètes canadiens doivent :

- Être membre d'un groupe sportif UCI de la Série mondiale de vélo de montagne; ou
- Être membre d'un groupe sportif UCI qui a reçu une inscription Wild Card; ou
- Être classé dans le top 50 (femmes et hommes élite) ou dans le top 100 (femmes et hommes junior) du classement DHI individuel de l'UCI à la date limite de classement indiquée ci-dessus; ou
- Être inscrit par Cyclisme Canada en utilisant l'une des places de quota supplémentaire du Canada (ces coureurs doivent courir dans l'uniforme de l'équipe nationale) – voir les critères ci-dessous; ou
- Avoir un « Golden Ticket » en terminant parmi les 5 premiers dans une épreuve de la Série continentale UCI (peut être appliqué à 1 Coupe du monde au choix de l'athlète); ou
- Être le ou la champion(ne) du monde, panaméricain(e) ou canadien(ne) en titre.

Les athlètes qui sont membres d'un groupe sportif UCI sont inscrits par leur équipe. Tous les autres athlètes doivent être inscrits par Cyclisme Canada en tant qu'athlètes privés ou indépendants.

Coupes du monde DHI – athlètes privés

Les athlètes qui souhaitent utiliser l'une des places de quota supplémentaires du Canada seront considérés comme athlètes privés et doivent appliquer en utilisant le formulaire d'athlètes privés et indépendants (voir « Comment appliquer » en haut de ce document).

Les demandes seront approuvées dans l'ordre de priorité ci-dessous jusqu'à ce que le quota soit rempli ou qu'il n'y ait plus d'athlètes qui répondent aux critères. Veuillez noter ce qui suit :

- Seuls les athlètes qui répondent aux conditions d'admissibilité d'athlètes privés seront pris en considération.
- Les athlètes privés approuvés doivent porter l'uniforme de l'équipe nationale.
- Les sélections sont basées sur les résultats obtenus dans les 12 mois précédant la date limite d'application ou sur les classements de l'UCI sur la date limite d'application.

Les athlètes nécessitant une dérogation en raison d'une blessure ou d'une maladie doivent communiquer avec l'entraîneur national Chad Hendren à chad.hendren@cyclingcanada.ca.

Junior

Quota : 4 femmes, 4 hommes

- Priorité 1 : Les athlètes juniors qui participent à la Coupe du monde dans le cadre d'un projet de l'équipe nationale qui ne sont pas autrement admissibles en vertu de la règle 4.11.001 de l'UCI.
- Priorité 2 : L'athlète junior canadien le mieux classé en dehors du top 100 du classement individuel DHI de l'UCI qui n'est pas autrement admissible en vertu de la règle 4.11.001 de l'UCI.
- Priorité 3 : L'athlète junior canadien qui a obtenu le plus de points au classement DHI individuel de l'UCI depuis le 1 janvier 2025, qui n'est pas autrement admissible en vertu de la règle 4.11.001 de l'UCI.
- Priorité 4 : Les athlètes nommés à la discrétion du comité d'entraîneurs qui n'ont pas été en mesure de répondre aux critères d'admissibilité de l'UCI en raison d'une blessure ou d'une maladie.
- Priorité 5 : Toutes les autres places disponibles seront attribuées dans l'ordre du classement UCI.



Élite

Quota : 3 femmes, 3 hommes

- Priorité 1 : L'élite canadienne la mieux classée en dehors du top 50 du classement individuel DHI de l'UCI qui n'est pas autrement admissible en vertu de la règle 4.11.001 de l'UCI.
- Priorité 2 : L'élite canadienne qui a marqué le plus de points au classement DHI individuel de l'UCI depuis le 1er janvier 2025, qui n'est pas autrement admissible en vertu de la règle 4.11.001 de l'UCI.
- Priorité 3 : Les athlètes nommés à la discrétion du comité d'entraîneurs qui n'ont pas été en mesure de répondre aux critères d'admissibilité de l'UCI en raison d'une blessure ou d'une maladie.
- Priorité 4 : Toute autre place disponible sera attribuée dans l'ordre du classement UCI.

Coupes du monde DHI – athlètes indépendants

Les athlètes indépendants doivent demander à être inscrits par Cyclisme Canada en utilisant le formulaire d'athlètes privés et indépendants (voir « Comment appliquer » en haut de ce document). L'athlète doit avoir un compte du UCI MTB World Series; Cyclisme Canada soumettra l'inscription, mais l'athlète est responsable de payer ses propres frais d'inscription. Les athlètes indépendants doivent courir avec leur propre uniforme.

Championnats panaméricains DHI

Le Canada a un quota illimité d'athlètes pour les championnats panaméricains DHI et acceptera les demandes de places privées des athlètes juniors et d'élite. Les athlètes doivent répondre aux critères d'admissibilité des pilotes privés et présenter une demande en utilisant le formulaire pour les athlètes privés et indépendants (voir « Comment appliquer » en haut de ce document) avant la date limite indiquée. Les athlètes approuvés doivent porter l'uniforme de l'équipe nationale.



VÉLO DE MONTAGNE ENDURO (EDR)

Les opportunités et dates limites d'application en EDR se trouvent sur le site Web de Cyclisme Canada.

Les dates limites de l'UCI peuvent être consultées [ici](#). En cas de divergence entre les informations sur le site Web de l'UCI et les document sur le site Web de Cyclisme Canada, le site Web de l'UCI aura préséance.

Série mondiale EDR de l'UCI (EWS)

Selon la règle 1.2.3 du règlement de l'EWS (disponible [ici](#)), pour participer à une épreuve de la Série mondiale, les athlètes canadiens doivent :

- Être membre d'une équipe de la Série mondiale UCI ou d'une équipe de vélo de montagne UCI; ou
- Être le champion du monde, continental ou canadien en titre; ou
- Être inscrit par Cyclisme Canada en utilisant l'une des places de quota de coureurs du Canada (ces coureurs sont des coureurs privés et doivent être inscrits par Cyclisme Canada et doivent concourir dans l'uniforme de l'équipe nationale) – voir les critères ci-dessous; ou
- Être classé dans parmi les 300 premiers(hommes) ou les 75 premières (femmes) du classement mondial EDR de l'UCI à la date limite de classement indiquée ci-dessus (ces athlètes sont indépendants et doivent être inscrits par Cyclisme Canada).

Les athlètes qui sont membres d'une équipe UCI sont inscrits par leur équipe. Tous les autres athlètes doivent être inscrits par Cyclisme Canada en tant qu'athlètes privés ou indépendants.

Série mondiale EDR – Privateers

Les athlètes qui souhaitent utiliser l'une des places de quota du Canada concourront en tant que Privateers et doivent présenter une demande en utilisant le Formulaire des athlètes privés et indépendants (voir « Comment appliquer » en haut de ce document).

Le Canada a les quotas suivants pour chaque ronde de la Série mondiale EDR :

- Femmes junior – 4
- Hommes junior – 4
- Femmes élite – 3
- Hommes élite – 3

Les demandes seront approuvées dans l'ordre de priorité ci-dessous jusqu'à ce que le quota soit rempli ou qu'il n'y ait plus d'athlètes qui répondent aux critères. Veuillez noter ce qui suit :

- Seuls les athlètes qui répondent aux conditions d'admissibilité des athlètes privés seront pris en considération.
- Les athlètes privés approuvés doivent concourir avec l'uniforme de l'équipe nationale.
- Les sélections sont basées sur les résultats obtenus dans les 12 mois précédant la date limite de présentation des demandes ou sur les classements de l'UCI à la date limite de présentation des demandes.
- Priorité 1 : Athlètes ayant des points au classement mondial EDR, dans l'ordre de leur classement;
- Priorité 2 : Toute place supplémentaire sera comblée dans l'ordre où la demande a été soumise.

Série mondiale EDR – Athlètes indépendants

Les athlètes indépendants (c'est-à-dire les athlètes qui ne font pas partie d'équipes UCI et qui sont admissibles selon le classement mondial EDR) doivent demander à être inscrits par Cyclisme Canada en utilisant le formulaire



POLITIQUE D'ATHLÈTES PRIVÉS ET INDÉPENDANTS

des athlètes privés et indépendants (voir « Comment postuler » en haut de ce document). L'athlète doit avoir un compte de la Série mondiale de l'UCI; Cyclisme Canada les inscrira, mais l'athlète est responsable de payer ses propres frais d'inscription. Les athlètes indépendants doivent concourir avec leur propre uniforme.

Championnats du monde EDR de l'UCI

Les athlètes doivent être âgés de 17 ans ou plus (nés en 2007 ou avant) pour être admissibles à la compétition. Nouveauté pour 2025, il y a des classes distinctes pour les athlètes juniors et élites.

Les athlètes peuvent se qualifier directement pour les Championnats du monde d'enduro par l'intermédiaire de la Série mondiale d'enduro (EWS) et du classement Enduro comme suit :

- Junior féminin :
 - Terminer parmi les 10 premiers dans une ronde de l'EWS; ou
 - Être classé parmi les 50 premiers au classement mondial EDR.
- Junior masculin :
 - Terminer parmi les 10 premiers dans une ronde de l'EWS; ou
 - Être classé parmi les 100 premiers au classement mondial EDR.
- Élite féminine :
 - Terminer parmi les 15 premiers dans une ronde de l'EWS; ou
 - Être classé parmi les 50 premiers au classement mondial EDR.
- Hommes élites :
 - Terminer parmi les 30 premiers dans une ronde de l'EWS; ou
 - Être classé parmi les 100 premiers au classement mondial EDR.

En plus des athlètes qui se sont qualifiés directement, le Canada a le quota d'athlètes suivant :

- Femmes junior : 7
- Hommes junior : 7
- Femmes élite : 5
- Hommes élite : 5

Ces places seront attribuées aux athlètes qui ont des points au classement mondial EDR dans l'ordre de leur classement jusqu'à ce que le quota soit rempli ou qu'il n'y ait plus d'athlètes classés. Toute égalité sera brisée par le meilleur résultat EWS. S'il y a toujours une égalité, le résultat le plus récent aura la priorité.

Tous les athlètes doivent être inscrits par Cyclisme Canada et concourir dans l'uniforme de l'équipe nationale en tant qu'athlètes privés. Les athlètes intéressés doivent remplir le formulaire de demande d'inscription pour les championnats du monde d'enduro 2025 avant la date limite indiquée ci-dessus (voir « Comment postuler » en haut de ce document).



GRAVEL

Championnats du monde de gravel de l'UCI 2025

18-19 octobre 2025 – Zuid-Limburg NED

Remarque : En date du 21 mai 2025, le système de qualification et les dates limites d'inscription pour les Championnats du monde gravel de l'UCI 2025 n'avaient pas encore été publiés sur le site Web de l'UCI; si ceux-ci diffèrent considérablement des années précédentes, cette politique peut être modifiée en conséquence.

Les athlètes peuvent se qualifier directement pour les Championnats du monde gravel de l'UCI par l'intermédiaire de la Série mondiale gravel de l'UCI. Ces athlètes peuvent s'inscrire directement, mais sont considérés comme des athlètes privés parce qu'ils doivent porter l'uniforme de l'équipe nationale.

De plus, le Canada se verra attribuer un quota limité de places, qui seront attribuées selon les critères ci-dessous. Ces athlètes sont également considérés comme des athlètes privés et doivent porter l'uniforme de l'équipe nationale.

Les athlètes doivent appliquer en utilisant le formulaire d'athlètes privés et indépendants (voir « Comment appliquer » en haut de ce document) au moins 4 semaines avant l'événement; cette date limite peut être modifiée une fois que l'UCI aura publié la date limite d'inscription.

Les places de quota seront attribuées dans l'ordre de priorité suivant jusqu'à ce que le quota soit rempli :

- Priorité 1 : Les gagnants des Championnats canadiens de gravel 2025 dans les catégories élite femmes et élite hommes.
- Priorité 2 : Les athlètes classés parmi les 100 premiers du classement élite de l'UCI en route; vélo de montagne XCO, vélo de montagne XCM, ou cyclo-cross, à la date limite d'application.
- Priorité 3 : Les athlètes terminant parmi les 10 premiers et la première moitié des participants dans la catégorie supérieure (par exemple, la plus longue distance Pro ou Élite) dans une épreuve de gravel international majeur reconnu (voir la liste ci-dessous).
- Priorité 4 : Le reste des candidats élites seront classés dans l'ordre de leur classement dans les catégories élites aux Championnats canadiens de gravel 2025.
- Priorité 6 : Toutes les places restantes seront attribuées à la discrétion de Cyclisme Canada.

Les égalités seront rompues à la discrétion de Cyclisme Canada.

Épreuves de gravel internationales majeures reconnues en 2025 :

Dates	Épreuve	Pays	Catégories reconnues
28 février-1 mars	BWR Arizona	USA	Distance « Waffle » Pro Femmes et Hommes
25-27 avril	BWR Californie	USA	Distance « Waffle » Pro Femmes et Hommes
23-24 mai	BWR Utah	USA	Distance « Waffle » Pro Femmes et Hommes
7-8 juin	BWR Colombie-Britannique	CAN	Distance « Waffle » Pro Femmes et Hommes
10 avril	Sea Otter Classic	USA	Élite Femmes et Élite Hommes
31 mai	Unbound Gravel	USA	Élite Femmes et Élite Hommes 200 milles
28-29 juin	BWR Montana	USA	Distance « Waffle » Pro Femmes et Hommes
12 juillet	Crusher in the Tushar	USA	« Tushar Crusher » Pro/Open femmes et hommes
9 août	Leadville 100	USA	Leadville Trail 100 MTB Pro femmes et hommes
29 juin	SBT GRVL	USA	Parcours « Black » femmes et hommes

Remarque : cette liste peut être modifiée en fonction de la date limite d'inscription pour les Championnats du monde de Gravel de l'UCI 2025



CYCLO-CROSS

Le Canada a un quota pour les athlètes indépendants et des privateers aux coupes du monde de cyclo-cross de l'UCI. Les opportunités et dates limites d'application en cyclo-cross se trouvent sur le site Web de Cyclisme Canada.

En cas de divergence entre les informations sur le site Web de l'UCI et les document sur le site Web de Cyclisme Canada, le site Web de l'UCI aura préséance.

Selon les règlements 5.3.005 à 5.3.009 et 5.3.005 à 5.3.009 de l'UCI, tous les athlètes canadiens participant aux épreuves de la Coupe du monde de cyclo-cross de l'UCI doivent être enregistrés par Cyclisme Canada selon les quotas indiqués dans le tableau ci-dessous.

POUR APPLIQUER: Les athlètes qui répondent aux critères d'admissibilité et qui ont obtenu les résultats ci-dessous peuvent appliquer pour ces places avant la date limite indiquée à l'aide du formulaire d'athlète privé et indépendant (voir « Comment appliquer » en haut de ce document).

Les demandes seront approuvées dans l'ordre de priorité ci-dessous jusqu'à ce que le quota soit rempli ou qu'il n'y ait plus d'athlètes qui répondent aux critères. Veuillez noter ce qui suit :

- Les sélections sont basées sur les résultats obtenus dans les 12 mois précédant la date limite d'application ou sur les classements de l'UCI à la date limite d'application.
- Si plus d'un championnat a eu lieu dans les 12 mois précédant la date limite de demande, seul le résultat le plus récent sera pris en compte.
- Les résultats doivent figurer dans la moitié supérieure des inscriptions officielles telles qu'indiquées sur le site Web de l'UCI (y compris les athlètes classés DNF, DNS et DSQ) pour être pris en compte.
- Toute égalité sera brisée par le meilleur résultat, puis par le résultat le plus récent, puis par le classement UCI.
- Les sélections font référence aux critères respectés plutôt qu'à la catégorie de l'athlète (p. ex., un junior répondant aux critères élites est considéré parmi les élites pour la sélection à une épreuve où les juniors et les élites courent ensemble; et un titre canadien élite par un athlète U23 comptera pour la sélection U23).
- Les athlètes nécessitant une dérogation en raison d'une blessure ou d'une maladie doivent communiquer avec l'entraîneur national Michael van den Ham au michael.vandenhham@cyclingcanada.ca.

Junior femmes et junior hommes (nés en 2008-2009)

Quota : 6 s'il y a une course junior femmes séparée

- Priorité 1 : Les athlètes participant dans le cadre d'un projet de l'équipe nationale.
- Priorité 2 : Les athlètes nés en 2008 ou 2009 qui ont remporté un championnat canadien de cyclo-cross (junior, U23 ou élite).
- Priorité 3 : Les athlètes terminant parmi les 15 premiers aux championnats du monde de cyclo-cross.
- Priorité 4 : Les athlètes terminant parmi les 15 premiers dans une coupe du monde de cyclo-cross.
- Priorité 5 : Les athlètes terminant parmi les 5 premiers aux championnats panaméricains de cyclo-cross.
- Priorité 6 : Les athlètes sélectionnés à la discrétion du comité d'entraîneurs qui n'ont pas été en mesure de répondre à d'autres critères d'admissibilité en raison d'une blessure ou d'une maladie.
- Priorité 7 : Les athlètes classés dans l'ordre de leur classement UCI.

U23 Hommes (nés en 2004-2007)

Quota : 6 dans les épreuves dans lesquelles il y a une course U23 hommes séparée; 2 ajoutés à la sélection élite s'il n'y en a pas (voir les critères élites hommes)

- Priorité 1 : Les athlètes participant dans le cadre d'un projet de l'équipe nationale.
- Priorité 2 : Les athlètes parmi les 100 premiers au classement cyclo-cross de l'UCI.



POLITIQUE D'ATHLÈTES PRIVÉS ET INDÉPENDANTS

- Priorité 3 : Les athlètes nés entre 2004 et 2007 qui ont remporté un championnat canadien de cyclo-cross (U23 ou élite).
- Priorité 4 : Les athlètes terminant parmi les 20 premiers aux championnats du monde de cyclo-cross U23.
- Priorité 5 : Les athlètes terminant parmi les 5 premiers au championnat panaméricain de cyclo-cross.
- Priorité 6 : Les athlètes nés en 2007 qui ont terminé parmi les 15 premiers aux Championnats du monde de cyclo-cross junior.
- Priorité 7 : Les athlètes nés en 2007 qui ont remporté un championnat canadien de cyclo-cross (junior, U23 ou élite).
- Priorité 8 : Les athlètes sélectionnés à la discrétion du comité d'entraîneurs qui n'ont pas été en mesure de répondre à d'autres critères d'admissibilité en raison d'une blessure ou d'une maladie.
- Priorité 9 : Les athlètes classés dans l'ordre de leur classement UCI

Femmes élite (nées en 2003 et avant) et femmes U23 (nées en 2004-2007)

Remarque : Le quota du Canada peut varier selon la règle 5.3.006 de l'UCI en fonction du nombre de coureurs préqualifiés. Dans certains cas, si un athlète préqualifié ne participe pas, cette place ne peut pas être comblée par un autre athlète et le Canada perd la place de quota. La sélection peut inclure des femmes juniors dans des épreuves qui n'ont pas de course junior femmes séparée.

- Priorité 1 : Les athlètes parmi les 50 premières du classement cyclo-cross élite de l'UCI.
- Priorité 2 : Les athlètes participant dans le cadre d'un projet de l'équipe nationale.
- Priorité 3 : Les athlètes parmi les 100 premières du classement cyclo-cross élite de l'UCI.
- Priorité 4 : Les athlètes qui ont remporté un championnat canadien de cyclo-cross (junior, U23 ou élite).
- Priorité 4 : Les athlètes terminant parmi les 15 premières aux championnats du monde de cyclo-cross élite.
- Priorité 5 : Les athlètes terminant parmi les 25 premiers dans une coupe du monde de cyclo-cross élite.
- Priorité 6 : Les athlètes terminant parmi les 5 premiers au championnat panaméricain de cyclo-cross élite.
- Priorité 7 : Les athlètes sélectionnés à la discrétion du comité d'entraîneurs qui n'ont pas été en mesure de répondre à d'autres critères d'admissibilité en raison d'une blessure ou d'une maladie.
- Priorité 8 : Les athlètes classés dans l'ordre de leur classement UCI

De plus, jusqu'à 2 femmes de moins de 23 ans peuvent également être sélectionnées dans l'ordre de priorité suivant :

- Priorité 1 : Les athlètes participant dans le cadre d'un projet de l'équipe nationale.
- Priorité 2 : Les athlètes parmi les 100 premières du classement cyclo-cross élite de l'UCI.
- Priorité 3 : Les athlètes qui ont remporté un championnat canadien de cyclo-cross (junior, U23 ou élite).
- Priorité 4 : Les athlètes terminant parmi les 15 premières aux championnats du monde de cyclo-cross U23.
- Priorité 5 : Les athlètes terminant parmi les 5 premières au championnat panaméricain de cyclo-cross U23.
- Priorité 6 : Les athlètes nés en 2007 terminant parmi les 15 premières aux championnats du monde de cyclo-cross junior.
- Priorité 7 : Les athlètes sélectionnés à la discrétion du comité d'entraîneurs qui n'ont pas été en mesure de répondre à d'autres critères d'admissibilité en raison d'une blessure ou d'une maladie.
- Priorité 8 : Les athlètes classés dans l'ordre de leur classement UCI

Hommes élite

Quota : 8 athlètes + 2 hommes U23 dans les épreuves qui n'ont pas de course hommes U23 séparée.

Remarque : Le quota du Canada peut varier selon la règle 5.3.006 de l'UCI en fonction du nombre de coureurs préqualifiés. Notez que si un athlète préqualifié ne participe pas, cette place ne peut pas être comblée par un autre athlète et le Canada perd la place de quota.

- Priorité 1 : Les athlètes parmi les 50 premiers du classement cyclo-cross élite de l'UCI.
- Priorité 2 : Les athlètes parmi les 100 premiers du classement cyclo-cross élite de l'UCI.



POLITIQUE D'ATHLÈTES PRIVÉS ET INDÉPENDANTS

- Priorité 3 : Les athlètes qui ont remporté un championnat canadien de cyclo-cross (U23 ou Élite).
- Priorité 4 : Les athlètes terminant parmi les 15 premiers aux championnats du monde de cyclo-cross élite.
- Priorité 5 : Les athlètes terminant parmi les 25 premiers dans une coupe du monde de cyclo-cross élite.
- Priorité 6 : Les athlètes terminant parmi les 5 premiers au championnat panaméricain de cyclo-cross élite.
- Priorité 7 : Les athlètes classés dans l'ordre de leur classement UCI.

De plus, pour les événements sans une course hommes U23 séparée, jusqu'à 2 hommes U23 peuvent également être sélectionnés dans le même ordre de priorité que la sélection U23 hommes ci-dessus.

AUTRES ÉVÉNEMENTS

Pour les autres événements qui ont des places privées ou indépendantes disponibles, mais qui ne sont pas spécifiquement couverts par cette politique, les athlètes doivent appliquer. Les places disponibles seront attribuées aux athlètes qui répondent aux critères d'admissibilité et qui ont atteint un ou plusieurs des critères suivants au moment de la demande :

- L'athlète a participé aux championnats du monde dans l'épreuve pertinente au cours des 24 derniers mois.
- L'athlète a participé à une coupe du monde ou à un championnat panaméricain dans l'épreuve pertinente au cours des 12 derniers mois.
- L'athlète a au moins 1 point sur le classement UCI pertinent à la date limite d'application.

S'il y a un quota limité de canadiens à l'événement, les places seront attribuées dans l'ordre de priorité suivant parmi les athlètes qui ont postulé :

- Priorité 1 : Le champion du monde actuel de l'épreuve et de la catégorie (s'il est canadien).
- Priorité 2 : Le champion panaméricain actuel de l'épreuve et de la catégorie (s'il est canadien).
- Priorité 3 : Le champion canadien actuel de l'épreuve et de la catégorie (si un championnat canadien a eu lieu).
- Priorité 4 : Les places restantes seront attribuées en fonction du classement UCI pertinent à la date limite d'application.

POUR APPLIQUER : Les athlètes peuvent s'inscrire à ces autres épreuves en utilisant le formulaire d'athlète privé et indépendant (voir « Comment s'inscrire » en haut de ce document) ou en envoyant un courriel à privateers@cyclingcanada.ca au moins un mois avant l'événement auquel ils postulent.



ANNEXE : DÉFINITIONS DES ATHLÈTES

Discipline	Événement	Maillot canadien requis?	Inscription par CC?	Quota limité par nation?	Définition de l'athlète
BMX	Championnats du monde freestyle flatland	--*	Oui	Non	Indépendant
BMX	Coupes du monde freestyle	--*	Non	Non	Indépendant
BMX	Championnats du monde Pump Track	Non	Non	Non	Indépendant
BMX	Coupes du monde Race	Non	Oui	Non	Indépendant
Cyclo-cross	Championnats panaméricains	Non	Non	Non	Indépendant
Cyclo-cross	Coupes du monde élite (pas membre d'un groupe sportif et pas classé parmi les 50 premiers du classement UCI)	Non	Oui	Oui	Indépendant
Cyclo-cross	Coupes du monde (U23 et junior)	Oui	Oui	Oui	Privé
Gravel	Championnats du monde (élites seulement)	Oui	Oui	Oui	Privé
En salle	Championnats du monde de cycle-ball et de cyclisme artistique	Oui	Oui	Oui	Privé
Vélo de Montagne	Championnats panaméricains DHI	Oui	Non	Non	Privé
Vélo de Montagne	Championnats du monde enduro	Oui	Oui	Oui	Privé
Vélo de Montagne	Championnats du monde de E-MTB	Oui	Oui	Oui	Privé
Vélo de Montagne	Championnats du monde de XCM (marathon)	Oui	Oui	Non	Privé
Vélo de Montagne	Coupes du monde de XCM (marathon)	Non	Oui	Non	Indépendant
Vélo de Montagne	Championnats du monde de trial	Oui	Oui	Non	Privé
Vélo de Montagne	Coupes du monde XCO et DHI (non-éligible, a besoin d'une place du quota canadien)	Oui	Oui	Oui	Privé
Vélo de Montagne	Coupes du monde XCO et DHI (éligible, mais pas membre d'un groupe sportif de l'UCI)	Non	Oui	Non	Indépendant
Vélo de Montagne	Épreuves de la série XCO Junior (athlètes qui ne répondent pas à l'exigence de points)	Non	Oui	Oui	Indépendant
Vélo de Montagne	Championnats panaméricains XCO et DHI	Oui	Oui	Non	Privé
Paracyclisme	Coupes du monde sur route	Non	Oui	Oui	Indépendant

* Selon le règlement UCI 6bis.4.007, les athlètes de BMX Freestyle ne sont pas tenus de porter l'uniforme de l'équipe nationale. Notez que cette liste peut être mise à jour à tout moment en fonction des modifications apportées aux règlements par l'UCI.